



TAGS : Produits d'embellissement des ongles // Évaluateur de la sécurité // Nanomatériaux // Corap 2015-2017 // Guide pratique Triman.

## Les produits d'embellissement des ongles dans la ligne de mire des autorités.



Avec des parts de marché en croissance exponentielle ces dernières années, les produits d'embellissement des ongles ont ancré leur position sur le marché cosmétique, suscitant l'intérêt des autorités. La DGCCRF, dans son dernier rapport d'inspection auprès de 249 établissements, a publié des résultats qui vont soulever beaucoup de questions : 43% des professionnels sont non qualifiés et 41% des produits analysés sont non conformes.

L'ANSM et l'ANSES se penchent également sur la sécurité de ces produits :

- L'ANSM est en cours de rédaction d'une recommandation visant à s'assurer des conditions de sécurité de la pose des ongles pour les consommateurs comme pour les professionnels ;
- L'ANSES a saisi Cosmed et les autres associations professionnelles, pour analyser les différentes activités exercées par les professionnels, l'exposition aux produits et les moyens de protection à mettre en place. Un rapport devrait être publié en 2016.

Pour toutes informations, contactez Aline Weber : [aline@cosmed.fr](mailto:aline@cosmed.fr)



## Evaluateur de la sécurité : quelle qualification professionnelle ?

En mars 2015 a été publié au Journal Officiel, l'arrêté relatif à la qualification professionnelle des évaluateurs de la sécurité des produits cosmétiques.

Malgré une position commune de tous les acteurs de l'industrie cosmétique, les autorités ont validé 5 formations reconnues comme équivalentes aux formations théoriques et pratiques en pharmacie, toxicologie et médecine, telles que visées par le Règlement :

- 1 diplôme en études vétérinaires ;
- 4 diplômes en toxicologie ou éco-toxicologie.

Or la liste des formations équivalentes est laissée au libre choix des États Membres. Cette spécificité entraîne des distorsions dans la reconnaissance des diplômes des évaluateurs de la sécurité. Si l'objectif du Règlement était une harmonisation de la réglementation des produits cosmétiques, ce point reste néanmoins en défaut.

[// Plus d'infos](#)

---



## Nanomatériaux : enquête publique de la Commission

La Commission Européenne publie 2 consultations relatives à des nanomatériaux utilisés dans les produits cosmétiques :

- Styrene/ Acrylates Copolymer
- Sodium Styrene/ Acrylates Copolymer
- Colloidal Silver

Les données scientifiques collectées, visant à démontrer la sécurité d'usage de ces nanos, seront analysées par le SCCS en vue d'une prochaine opinion sur ces ingrédients. La date limite de réponse est fixée au 30 juin 2015.

[// Plus d'infos](#)

---



## CORAP : adoption du plan 2015-2017

Le 17 Mars 2015, l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) a adopté le plan d'action continu communautaire (CoRAP) pour la période 2015-2017. Dans le respect du Règlement Reach, une nouvelle liste de 134 substances est à évaluer dont 48 pour l'année 2015.

[// Plus d'infos](#)

---

**Save the Date : 28 avril, Cosmed organise un webinar gratuit** sur les implications du règlement CLP dans la filière cosmétique.

[// Plus d'infos](#)



GUIDE PRATIQUE  
**TRIMAN**  
La signalétique commune des produits recyclables  
qui relèvent d'une consigne de tri en cosmétique

## Triman : un nouveau guide est disponible

Cosmed édite un guide pratique sur la signalétique Triman. Ce livret répond aux interrogations des professionnels quant aux conditions d'application concrètes de cette signalétique sur les produits cosmétiques. Il détaille :

- Les acteurs et emballages concernés ;
- Les règles d'apposition et de marquage ;
- La liste des matériaux recyclables et consignes associées.

Ce guide est disponible gratuitement sur simple demande. Contactez Elsa Marquier : [e.marquier@cosmed.fr](mailto:e.marquier@cosmed.fr).

COSMED - LA CITE DE LA COSMÉTIQUE - 2 RUE ODETTE JASSE - 13015 MARSEILLE - [WWW.COSMED.FR](http://WWW.COSMED.FR)

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - [E.MARQUIER@COSMED.FR](mailto:E.MARQUIER@COSMED.FR)

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

